

## Convention pour la mise à disposition de composteurs domestiques de jardin entre Annemasse Agglo et :

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Le signataire de la présente convention s'engage à :

- Verser une participation financière pour la mise à disposition du composteur domestique suivant \* : *\*(cocher la case correspondant au modèle choisi)*
  - 20 € TTC** pour le modèle **325 litres**
  - 25 € TTC** pour le modèle **600 litres**
- Utiliser le composteur sur le territoire d'Annemasse Agglo ;
- Restituer le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué) ;
- Suivre les consignes d'utilisation indiquées sur le guide d'utilisation ;
- Répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Les livraisons sont assurées à votre domicile du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 sur RDV (un agent du service Propreté d'Annemasse Agglo vous contactera suite à votre commande).

La commande de composteur est limitée à un par foyer. Aucun échange ne sera effectué si le composteur livré est hors d'usage au delà d'un mois à compter de la date de livraison.

Le règlement s'effectue à la commande par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèce.

Je certifie habiter l'Agglomération Annemassienne et acquérir ce composteur pour mon usage personnel.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire :

Pour Annemasse Agglo, le vice-Président en charge de l'environnement, valorisation et élimination des déchets

Jean-Luc Soulat



La présente convention est à remplir en deux exemplaires, à envoyer avec votre chèque bancaire au :  
11 avenue Emile ZOLA - BP 225 - 74105 Annemasse cedex

1/2 Exemple Usager

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Annemasse Agglo - Service Déchets.

## Convention pour la mise à disposition de composteurs domestiques de jardin entre Annemasse Agglo et :

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Le signataire de la présente convention s'engage à :

- Verser une participation financière pour la mise à disposition du composteur domestique suivant \* : *\*(cocher la case correspondant au modèle choisi)*
  - 20 € TTC** pour le modèle **325 litres**
  - 25 € TTC** pour le modèle **600 litres**
- Utiliser le composteur sur le territoire d'Annemasse Agglo ;
- Restituer le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué) ;
- Suivre les consignes d'utilisation indiquées sur le guide d'utilisation ;
- Répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Les livraisons sont assurées à votre domicile du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 sur RDV (un agent du service Propreté d'Annemasse Agglo vous contactera suite à votre commande).

La commande de composteur est limitée à un par foyer. Aucun échange ne sera effectué si le composteur livré est hors d'usage au delà d'un mois à compter de la date de livraison.

Le règlement s'effectue à la commande par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèce.

Je certifie habiter l'Agglomération Annemassienne et acquérir ce composteur pour mon usage personnel.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire :

Pour Annemasse Agglo, le vice-Président en charge de l'environnement, valorisation et élimination des déchets

Jean-Luc Soulat



La présente convention est à remplir en deux exemplaires, à envoyer avec votre chèque bancaire au :  
11 avenue Emile ZOLA - BP 225 - 74105 Annemasse cedex

2/2 Exemple Annemasse Agglo

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Annemasse Agglo - Service Déchets.